18/09/2024

VERDI

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe
Dossier arrêt projet
Notice



SOMMAIRE



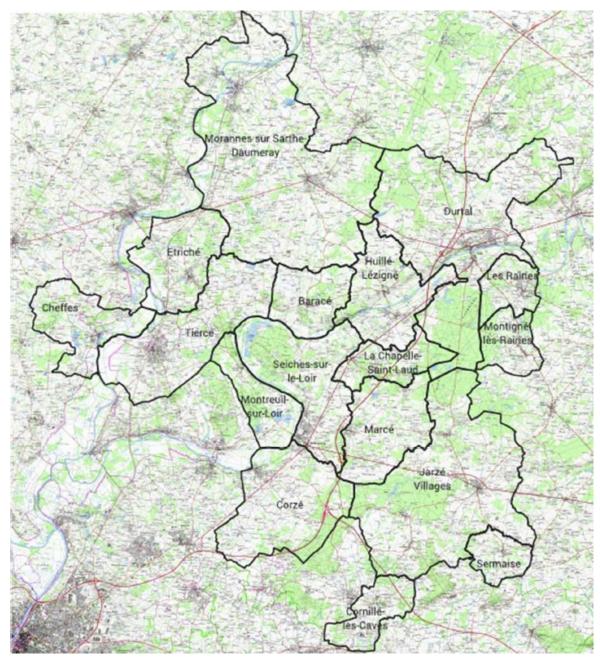
1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population 2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement 2.2.2 Assainissement non-collectif	12 13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
2.2.0 Ferspective a evolution arbanic	10
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	17
3.1 Etudes précédentes	18
3.2 Extensions prévues	18
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	18
3.2.2 Extension urbaine	18
3.3 Zonage proposé	18
4 Annexe 1 : Lexique	19
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	20
4.2 Annexe 2 : Lexique	21



PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie.

La présente notice concerne la commune de Huillé-Lézigné.



PHASE 1: RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune d'Huillé-Lézigné dans le département du Maine-et-Loire (49).

Elle est située à environ 28.5km au Nord-Est d'Angers et est desservie par la RD135 et la RD323. Les communes à proximité de d'Huillé-Lézigné sont :

- Durtal et Morannes-sur-Sarthe-Daumeray au nord ;
- Baracé à l'ouest :
- La Chapelle-Saint-Laud au sud;
- La Chapelle-Saint-Laud à l'est.

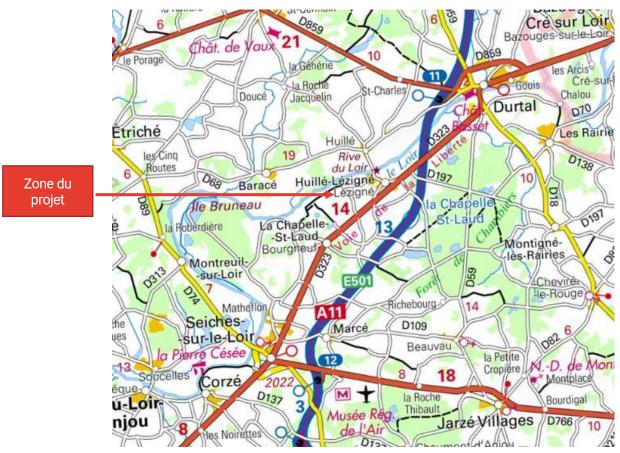


Figure 2: Situation géographique de la commune de Huillé-Lézigné

Par ailleurs le bourg est longé par le Loir sur sa partie nord.

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Huillé-Lézigné
Population	1 318 (2020)
Logements	640
Nombre d'habitants par logement	2.47
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	3 OAP
Activités	46
	7 industries manufacturières, industrie extractive et autre 5 industries de construction
	12 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
	0 établissements d'information et communication
	1 activités financières et d'assurance
	2 activités immobilières
	8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activi- tés de services administratifs et de soutien
	4 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
	7 Autres activités de services
Réseau hydrogra- phique dominant	Le territoire communal est traversé par le Loir
ZNIEFF 1	2 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	3 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	Non concernée
Zone humides	Non concernée
Risques	9 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 5 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 3 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations de calcaires et d'alluvions sur le bourg
Captage d'eau potable	Non Concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	1 029	951	1 001	956	1 040	1 234	1 318	1 318
Densité moyenne (hab/km2)	47,1	43,6	45,9	43,8	47,6	56,5	60,4	60,4

Entre 1968 et les années 1990, la population fluctue entre baisse et hausse avant d'évoluer régulièrement à la hausse pour se stabiliser et atteindre en 2020 une population de 1 318 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 8.6 % depuis l'année 1990.

2.1.3.2 Evolution des logements

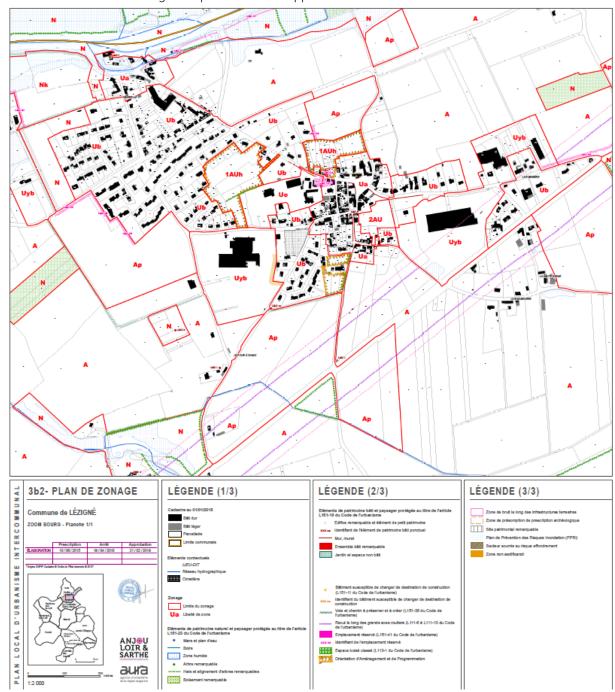
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	322	306	353	343	397	483	523	532
Résidences secondaires et logements occasionnels	41	66	64	88	91	80	62	54
Logements vacants	25	32	26	50	20	35	52	53
Ensemble	388	404	443	481	508	598	636	640

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 7.6% depuis l'année 1990.

2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune d'Huillé-Lézigné dispose d'un PLU approuvée le 04 Novembre 2011



Carte 3: PLU de la commune de Huillé-Lézigné

2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement				
Séparatif et unitaire				
8 665 ml				
789 ml				
0 ml				
7 882 ml				
3+1 (entrée STEP)				
0				
1+1 (entrée STEP)				
0				

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

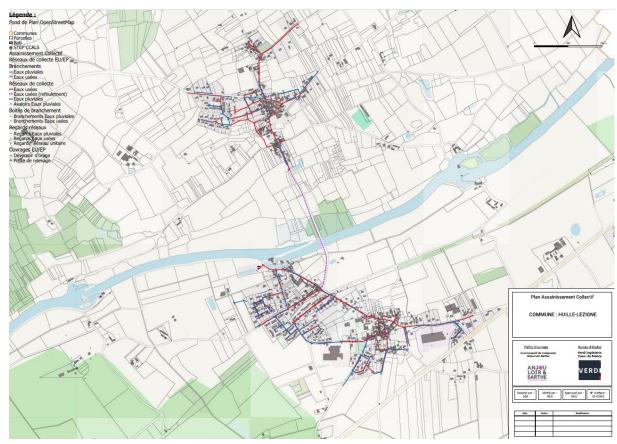


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées				
Type Lagunage aéré				
Année de construction	1982			
Capacité de la STEP	1000 EH			
Débit de référence	150 m3/jour			
Milieu récepteur	Le Loir			

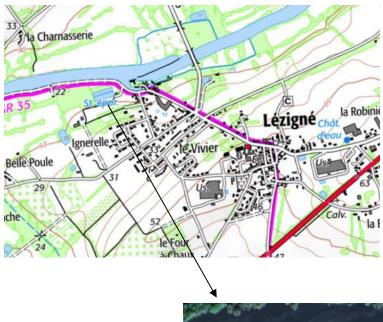




Figure 5: Station de traitement des eaux usées

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1: Conforme;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
Α	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
В	Conforme avec recommanda- tion(s)	Installations en bon état de fonction- nement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
С	Non conforme	Zone sans enjeu Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	Zone à enjeu sanitaire ou environne- mental Installations incomplètes, significati- vement sous dimensionnées ou pré- sentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installa- tion conforme/ Tra- vaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune d'Huillé-Lézigné sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quan- tité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	45	
Conforme	42	21.6 %
Non-Conforme	2	1.0 %
Non Renseigné	1	0.5 %
Contrôle Bon Fonctionnement	149	
F1 Conforme	18	9.3 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	46	23.7 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	40	20.6 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	35	18.0 %
F6 Absence d'installation	8	4.1 %
Non Renseigné	2	1.0 %
Bilan Global Territoire	194	
Installation Conforme	106	54.6 %
Installation Non-Conforme	85	43.8 %
Installation Non Renseignée	3	1.5 %

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune d'Huillé-Lézigné :

- Conforme: 106 unités soit 54.6 % du parc;

- Non-Conforme: 85 unités soit 43.8 % du parc;

- Non-Renseignée : 3 unités soit 1.5 % du parc.

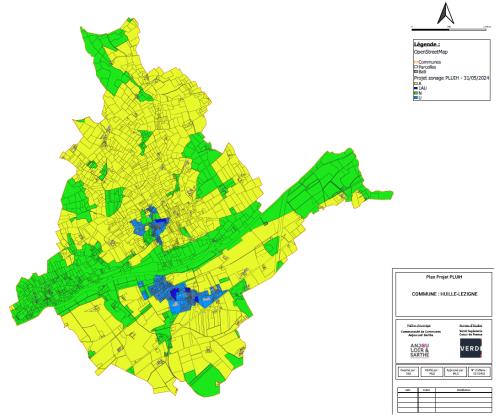
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	8
2010	0	2018	7
2011	1	2019	27
2012	0	2020	13
2013	1	2021	40
2014	5	2022	9
2015	7	2023	49
2016	5	2024	19

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 78 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH de la commune de Huillé-Lézigné

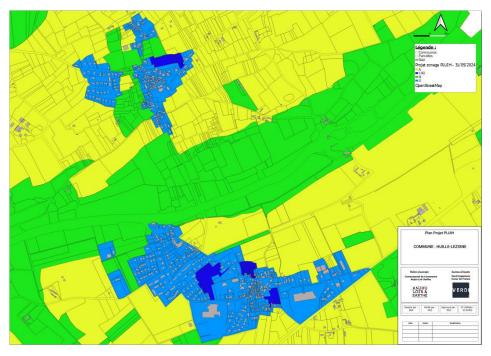
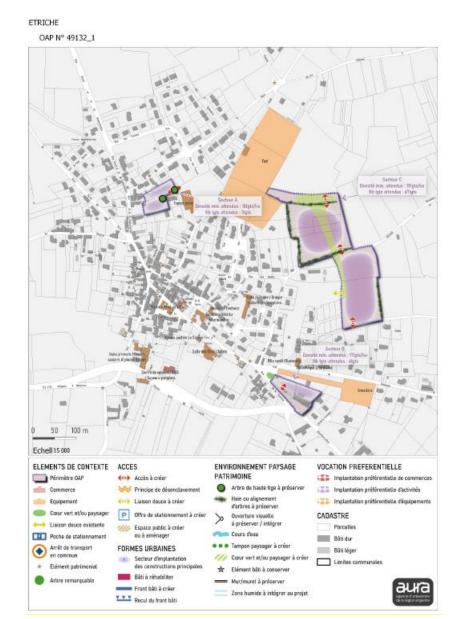


Figure 7: Secteur bourg avec l'OAP représenté en foncé



Programmation

Objectif logements PLUi: 99 lgts

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension// Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes ur- baines (individuelle s/Groupées/ Collectif)	Type (Habitat/ Mixte/Eco)	Phasage (2024- 2030 / 2031- 2036)
	0.36 ha	Renouvellement urbain	19 lets/ba	2	Individuel/	Habitat	2024-2030
Secteur A	0,56 114	Kenouvellement urbain	18 lgts/ha	3	groupé	Habitat	2030-2036
Secteur B	0,4ha	Renouvellement Urbain	17 lgts/ha	6	Individuel/ groupé	Habitat	2031-2036
Secteur C	3,57 ha	Extension urbaine	19 lgts/ha	67	Individuel/ groupé	Habitat	2024-2036
TOTAL logements			78				
Secteur E	9,7 ha	Extension Urbain / Renou- vellement				Economique	2024-2036



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

Sans objet

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

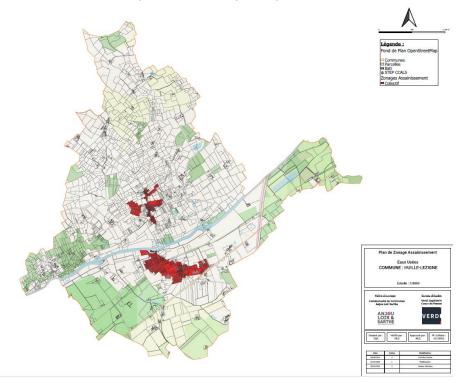
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 11.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé le zonage suivant :

- Zonage en assainissement collectif du bourg d'Huillé-Lézigné et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte;
- Zonage en assainissement collectif des opérations OAP Habitat;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 8: Plan de zonage assainissement de la commune d'Huillé-Lézigné



Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ, Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe NOTICE - Dossier arrêt projet

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU): eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes: Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises: Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement: les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU: réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR): ouvrage enterré dont le système de pompes envoi sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de délestage des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques. Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.